

Département de l'Indre, communauté de communes du
VAL-DE-BOUZANNE

Plan local d'urbanisme intercommunal

Compte rendu de réunion n° 9 du 29 septembre 2020

Intervenants	Représentés par : P : présents, D : diffusion	P	D
Communauté de communes du Val-de-Bouzanne 20, rue Émile-Forichon 36230 Neuvy-Saint-Sépulchre Tél : 02 54 31 20 06, cdsbouzanne@orange.fr	Président : M. Christian ROBERT, MERS-SUR-INDRE	X	x
	Les Vice-Présidents : Mme Marie-Annick BEAUFRERE, 1ère Vice-Présidente, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	X	x
	M. Hubert de BOISGROLIER, 2ème Vice-Président, CLUIS	X	x
	M. Arnaud DENORMANDIE, 3ème Vice-Président, FOUGEROLLES	X	x
	Mme Barbara NICOLAS, 4ème Vice-Présidente, MOUHERS	X	x
	Trois représentants du conseil communautaire : . . .		x
	Représentants communaux : BUXIERES d'AILLAC : Titulaire : M. Suppléant : M.		x
	CLUIS : Titulaire : M. Suppléant :		x
	FOUGEROLLES : Titulaire : M. Suppléant :		x
	GOURNAY : Titulaire : Suppléant :		x
	LYS-SAINT-GEORGES : Suppléant : Titulaire :		x
	MAILLET : Titulaire : Suppléant :		x
	MALICORNAY : Titulaire : Suppléant :		x
	MERS-SUR-INDRE : Titulaire : Titulaire : Suppléant :		x
	MONTIPOURET : Titulaire : Suppléant :		x
	MOUHERS : Titulaire : Suppléant :		x
	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE : Titulaire : Suppléant :		x
	TRANZAULT : Titulaire : Suppléant :		x
	A titre consultatif, les délégués communautaires présents : GAUTRON Guy, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, CHAUVAT Delphine, MATHEY Jean-Luc, NEUVY-SAINT-		x

	<p>SEPULCHRE-FLEURY Didier, DAVIER Francis, CLUIS – LAFONT Jean-Marc, BEHRA Hélène, MERS-SUR-INDRE – DORANGEON David, MONTIPOURET – VIAUD Philippe, HIBERT Chantal, TRANZAULT – BAZIN Philippe, SACHET Bertrand , GOURNAY - BAILLY Philippe, FOUGEROLLES – MICHOT Olivier, LYS-SAINT-GEORGES – GUENIN Didier, BUXIERES D'AILLAC – DUPLESSIS Jean-Claude, MALICORNAY.</p> <p>Secrétariat CDC Val de Bouzanne : Lucette MENURET</p>	x	x
<p>Organismes associés au titre des services de l'État : Préfecture de l'Indre BCL/CL - CS80583, 36020 Châteauroux cedex</p> <p>Ddt de l'Indre – SPREN/unité planification Cité administrative, CS 60616, 36020 Châteauroux cedex Tél. : 02 54 53 21 79</p> <p>Dréal, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans cedex 2</p> <p>UT Dréal, cité adm, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex</p> <p>Drac, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans</p> <p>Ars, cité administrative, CC 30587, 36019 Châteauroux cedex</p> <p>DDCSPP, cité administrative, Bp 613, 36020 Châteauroux cedex</p> <p>Udap, cité cité administrative, CS 10514, 36020 Châteauroux cedex</p> <p>Inao, 12 place Anatole-France, 37000 Tours,</p>	<p>prefecture@indre.gov.fr</p> <p>ddt-spren-planification@indre.gov.fr</p> <p>ut36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr</p> <p>Ars-centre-dd36@ars.sante.fr</p> <p>ddcspp@indre.gov.fr</p> <p>udap.indre@culture.gouv.fr</p> <p>INAO-TOURS@inao.gouv.fr</p>	x	
<p>Autres services associés ou consultés : Conseil régional de la région centre Val-de-Loire 9, rue Saint-Pierre-Lentin, 45041 Orléans cedex Tél. : 02 38 70 30 30</p> <p>Conseil départemental, hôtel du département, place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, Tél. : 02 54 27 34 36</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie, 24, place Gambetta, 36000 Châteauroux, tél. : 02 54 53 52 51,</p> <p>Chambre d'agriculture, 24 rue des Ingrains, BP 307, 36006 Châteauroux cedex, tél. : 02 54 61 61 61</p> <p>Chambre de méfiers, 31 rue R. Mallet-Stevens, 36000 Châteauroux tél. : 02 54 08 80 00</p> <p>Centre régional de la propriété forestière, 43, rue du Bœuf Saint Patern, 45000 Orléans tél. : 02 38 53 07 91</p> <p>Syndicat mixte de La Châtre en Berry, 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72</p> <p>SCOT La Châtre en Berry 15 rue d'Olmor, 36400 La Châtre, Tél. : 02 54 62 00 72</p> <p>SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre 47, route d'Issoudun, 36130 Déols, tél. : 02 54 07 74 59</p>	<p>helene.nieul@centrevaleloire.fr</p> <p>contact@indre.fr</p> <p>contact@indre.cci.fr</p> <p>Romain METOIS accueil@indre.chambagri.cedex accueil@direction@indre.chambagri.cedex</p> <p>contacts@cm-indre.fr</p> <p>ifc@crpf.fr</p> <p>paysdelachatreberry@wanadoo.fr</p> <p>Nicolas scot.paysdelachatreberry@wanadoo.fr</p> <p>accueil@payscastelroussin.com</p>	x	x

SCOT d'Éguzon Argenton Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse, tél. : 02 54 01 09 00	info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre	s.administratif@cc-lachatre-stesevere.fr		
Communauté de communes de la Marche Berrichonne Maison des Services, 8 rue Jean-Marie-Messant, 36140 Aigurande	contact@ccmarcheberrichonne.fr		
Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse , 8 rue du Gaz, 36200 Argenton-sur-Creuse	info@cc-valleedelacreuse.fr		
Communauté d'agglomération « Châteauroux Métropole » Hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex	servicestechniques@cc-fercher.fr		
Équipe d'études Mandataire : Gilson & Associés, Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres	M. Hansse contact@gilsonpaysage.com	X	X
Écogée, environnement 5, rue du Général-de-Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire Tél 02 38 46 51 00	info@ecogee.fr – Nathalie CAULIEZ	X	X

Objet de la réunion :

Atelier n° 7 : biodiversité, patrimoine et paysage

Présentation « Etat initial de l'environnement – partie biodiversité et TVB »

Présentation « Atelier n° 7 : Patrimoine et paysage »

Procédure :

Les **modalités de concertation** actées par délibération du 23 mai 2017 sont :

- Diffusion d'informations dans la presse locale (annonces légales), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- Animation d'ateliers thématiques (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les communes et au siège de la communauté de communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD, OAP ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques,
- Programmation d'une exposition au siège de la communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes

Partie 1 : Biodiversité et trame verte et bleue

- Le chargé d'études débute en présentant les espaces préservés et inventoriés. Une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 sur la commune de Lys-Saint-Georges, et une seconde de type 2 sur les communes de Mers-sur-Indre et de Montipouret. On note également la présence de deux ENS (espace naturel sensible) sur les communes de Mers-sur-Indre et de Montipouret, et l'absence de zone Natura 2000.
- On évoque également les enjeux relatifs aux zones humides, à savoir la protection contre les inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau, la valorisation touristique et économique, et bien entendu la préservation de la biodiversité. Sur le territoire, l'étude trame verte et bleue de la Châtre en Berry identifie des secteurs de zones humides à prendre en compte et à préciser à l'échelle du Plui.
- Le chargé d'études poursuit avec une présentation des espèces végétales et animales remarquables. Un point est également fait sur les espèces envahissantes, ainsi que sur les différents types d'habitats et de végétations.
- Le chargé d'études poursuit en rappelant les grands principes de la trame verte et bleue. Il précise que le territoire s'inscrit, à l'échelle régionale, dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) que le Scot traduit dans l'étude précédemment citée, et que le Plui devra traduire à l'échelle parcellaire. On insiste sur l'utilité de cette trame verte bleue pour prendre en compte

efficacement les enjeux de préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire. Une carte de synthèse de cette trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté de communes identifie des réservoirs de biodiversité à préserver, et des axes fonctionnels (ou corridors écologiques) à renforcer dans le cadre des projets d'aménagement du Plui.

• **Partie 2 : Patrimoine et paysage**

- Le chargé d'études présente les grandes lignes du Scot arrêté (et non approuvé) en matière de préservation et de mise en valeur du paysage et du patrimoine. Les élus confirment leur accord avec ces objectifs. Le président abonde en expliquant que les discussions en cours sur le projet de territoire au sein de la Communauté de communes font remonter les mêmes préoccupations.
- On présente par la suite les enjeux relatifs aux entités paysagères présentes sur le territoire. On distingue notamment le « Pays des Ormes », et le « Pays des Châtaigniers », deux secteurs de bocage plus ou moins denses, et plus ou moins impactés par le développement d'une agriculture plus ouverte (de type open field). Les élus valident cette synthèse des enjeux paysagers.
- En matière de préservation du bocage, le chargé d'études rappelle qu'elle passera nécessairement par un soutien à l'activité agricole, prônée par le Scot arrêté. Pour autant, les avis divergent sur l'objectif de repérage et de protection des linéaires de haies. Un point de consensus semble se dégager sur un repérage a minima des haies en limite de parcelle agricole et le long des routes. Le chargé d'étude insiste aussi sur les autres fonctionnalités des haies, notamment les fonctions écologiques (maintien de la biodiversité) et de gestion des risques de ruissellement (selon l'implantation par rapport aux pentes). Peut-être envisager des zones de vigilance sur ces deux thématiques à enjeux.
- En matière de préservation des vues, le Scot cible deux secteurs d'entrée de ville à enjeux : l'entrée est de Neuvy-Saint-Sépulchre le long de la RD927, et la coupure d'urbanisation entre le bourg et le hameau de Cluis le long de la RD990. Les élus confirment que l'enjeu de maîtrise des entrées de ville est à généraliser à l'ensemble du territoire.
- On évoque également les enjeux d'intégration paysagère des implantations d'ENR (éolienne, panneaux solaires, méthaniseurs). Les élus souhaitent aller dans le sens du Scot en définissant des secteurs d'implantation afin de maîtriser les projets à venir.
- Le chargé d'études poursuit en présentant des secteurs de points de vue intéressants, et interroge les élus sur des exemples d'implantation de nouveaux logements. Hormis des échanges sur des cas particuliers (logements d'agriculteurs par exemple), il en ressort que l'implantation de nouvelles habitations ne doit pas forcément être contrainte. Cependant, certaines règles pourront être définies pour mieux les intégrer.
- Pour finir, le chargé d'études présente les enjeux en matière de mise en valeur du patrimoine bâti. Ces éléments seront approfondis dans la suite des travaux du Plui. On pointe cependant l'enjeu de préservation du patrimoine agricole. Cela passera par un travail fin sur les changements de destination.
- Avant de clôturer la réunion, les élus et le chargé d'études s'accordent sur un rythme de 6 semaines entre chaque réunion pour maintenir l'objectif d'un débat sur le projet de territoire en début d'année 2021.

Prochaine réunion

Date : 10 novembre 2020 à 18 h

Objet : définition des scénarios de développement

Lieu : Salle des Fêtes de Tranzault

Rédigé à Chartres le 1^{er} octobre 2020 par Arnaud HANSSE
